

Mai 2023

## L'ALTERNANCE, et si on en parlait ...

**1 million de contrats en alternance en France, c'est ce que vise le gouvernement d'ici fin 2027 !**

La CEN s'inscrit pleinement dans cet axe, avec en 2021, la création de son CFA d'entreprise, en partenariat avec l'ES Banque (Ecole Supérieure de la banque). L'occasion pour M. VEPIERRE d'expliquer lors d'un communiqué de presse le 26/04/2021 :

« Notre objectif est que ces alternants **constituent notre 1ère source de recrutements en CDI**. Il s'agit d'un vivier de collaborateurs qualifiés, garants demain de la qualité de service et de conseil pour nos clients . Pendant toute la durée de sa formation, avec un contrat d'apprentissage, **l'alternant bénéficie des mêmes droits que les autres salariés et touchent une rémunération** »

**Au regard des chiffres ci-dessous, nous pouvons avoir des doutes quant à la première source de recrutements ...**

Source bilan social 2022 :

Année	2020	2021	2022
Nombre alternants	65	60	72
Transformation CDI	14	8	10

### Le discours vertueux de la direction ne se traduit pas dans les chiffres et pour cause ...

Nous échangeons régulièrement avec les alternants et nous constatons trop souvent que faute d'effectif suffisant, **ils ne sont "qu'une variable d'ajustement"** . Et pourtant, l'accord GEPP est clair : **"les entreprises veilleront à considérer les périodes de présence au travail comme un temps effectif de formation"**.

La journée type de formation en CEN de l'alternant reprise ci-dessous ne ressemble que trop peu à la réalité.



Légende : 9h accueil des clients réponses téléphone et mail/ 13h45 RDV clients, seul ou en binôme/ 16h30 une heure consacrée à une activité comme les formations (FRO) ou du phoning/17h30 traitement des chèques, messagerie vocale, envoi du courrier, arrêté de caisse.

Les fiches pratiques du programme Bachelor banque omnicanal et de la licence pro du CFA le Campus BPCE précisent qu'il faut **"confier à l'alternant des missions en relation avec la formation suivie"**. Constat est fait que nombre d'entre eux, passent plus de temps à l'accueil et à effectuer des tâches chronophages.

### Et, même droits pour tous ?

En ce qui concerne la prise de congés notamment sur les périodes préconisées par l'employeur, (juillet et août) l'attitude vis à vis de l'alternant peut parfois être surprenante. Faute de CDD en période estivale ou encore parce que l'alternant ne restera pas dans l'entreprise à l'issue de son cursus, l'alternant se voit refuser ses congés. Mêmes droits pour tous ?

### Et, qu'en est-il du tutorat ?

Les tuteurs, volontaires, mais pour lesquels le temps est compté, n'ont pas forcément les moyens de réaliser l'accompagnement qu'ils souhaiteraient leur apporter.

Et pourtant, que ce soit dans l'accord formation de Branche ou l'accord GEPP de Groupe, les textes sont clairs et précis : **« L'entreprise, en concertation avec le tuteur, s'assure que celui-ci a une disponibilité suffisante pour l'exercice de son activité tutorale. Ainsi, le temps passé à l'exercice de l'activité de tuteur est apprécié et pris en compte dans la détermination de la charge liée à l'activité professionnelle habituelle du salarié. Au même titre que l'activité professionnelle habituelle du salarié, la mission de tuteur est prise en compte dans la définition des objectifs, leur évaluation et lors de l'entretien professionnel ».**

### Et en fin de cursus, CDI ou pas ?

L'alternant va être « évalué ». Mais là encore, au regard de la difficulté à exercer le métier de commercial dans les conditions requises, le taux de ventes est insuffisant. L'objectif n'est pas atteint car inatteignable.

La réalisation des ventes par l'alternant est l'un des critères majeur de la prise de décision de l'entreprise qui occulte tous les autres. Le couperet tombe alors, son profil ne correspond pas aux attendus.

Et pour la minorité qui échappe à cette fin brutale, leur présence dans l'entreprise est éphémère, nombreux sont ceux qui dans les deux ans quittent l'entreprise du fait des conditions de travail et du manque de visibilité sur leur avenir professionnel.

**M. VEPIERRE nous assure que tout est mis en œuvre afin que la formation des alternants se réalise dans les meilleures conditions au sein de l'entreprise. Les élus du SU-UNSA constatent une divergence entre le discours tenu et la réalité sur le terrain. Mais alors, où se situent les dysfonctionnements ?**